

## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### NE CONSOMMEZ PAS LES ABATS DES ORIGNAUX!

**Rouyn-Noranda, le 2 octobre 2023** – La Direction de santé publique (DSPu) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite rappeler à la population qu'il ne faut pas manger les reins ou le foie des orignaux, car ils peuvent contenir une importante quantité de cadmium qui provient des plantes dont se nourrissent ces animaux.

Le cadmium est un métal toxique. Il s'accumule dans le foie et les reins des consommateurs et son élimination est très lente. Il peut donc entraîner des problèmes de santé à long terme comme des troubles rénaux. Plus un animal est âgé, plus ses reins et son foie sont susceptibles de contenir une forte concentration de cadmium, car il s'accumule durant toute la vie de l'animal.

De manière générale, l'apport alimentaire de cadmium atteint presque déjà le maximum tolérable. Il est donc important de ne pas consommer d'aliments ayant un apport important de ce métal. Ceci est encore plus important pour les fumeurs qui ont déjà des taux plus élevés de cadmium que les non-fumeurs.

Les concentrations de cadmium dans les abats des orignaux des différents secteurs de l'Abitibi-Témiscamingue sont variables. Les plus fortes concentrations ont été mesurées dans un rayon de 50 km autour de la ville de Rouyn-Noranda où une seule portion de rein représentait un apport de ce métal toxique nettement supérieur à l'apport total mensuel tolérable fixé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et plus d'une centaine de fois l'apport quotidien. Il est donc encore plus important pour la santé de ne pas consommer les abats d'orignaux chassés à proximité de ce secteur.

De plus il est à noter que la viande (les muscles, le cœur ou la langue) n'est pas contaminée par le cadmium et peut être consommée sans restriction. Cependant, si des munitions au plomb sont utilisées, il faut retirer 10 cm de viande autour de la zone d'impact de la balle pour retirer un maximum de fragments de plomb. Si vous chassez avec des munitions sans plomb ou des flèches, cette dernière recommandation ne s'applique pas.

#### Source :

Sarah Charbonneau

Adjointe à la PDG – Affaires publiques et relations avec les médias

[08\\_ciissat\\_communications@ssss.gouv.qc.ca](mailto:08_ciissat_communications@ssss.gouv.qc.ca)